



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 26 octobre 2021
N°1593

Priver les délinquants du bénéfice de leur crime
et permettre à l'Etat de récupérer le produit de la vente.

Vente aux enchères de biens d'exception des 10 ans de l'AGRASC

Vendredi 5 novembre 2021

De 10h à 17h

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance à Paris

(139 rue de Bercy)

A l'occasion de son 10^e anniversaire, l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisi et confisqués (AGRASC) s'associe à la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) pour organiser une vente aux enchères. Tous les biens mis en vente proviennent de saisies et de confiscations judiciaires dans le cadre de procédures pénales.

Plus de 300 biens de nature très différente seront proposés : des véhicules de prestige (Lamborghini, Ferrari, Jaguar, Porsche...), des bijoux, pièces d'or et montres, de la maroquinerie, des vins prestigieux (Romanée-Conti, Petrus...), et bien d'autres lots.

[Parcourir le catalogue](#)

Accréditations auprès du bureau de presse de Bercy

presse.bercy@finances.gouv.fr

Le public pourra participer à la vente sur inscription physiquement ([lien d'inscription](#)) ou porter leurs enchères en ligne s'inscrivant sur le site internet [Drouotonline](#).

La vente aura lieu entre 10h30 et 17h00 et sera précédée d'une exposition des lots à partir de 10h00.

Cette vente est une illustration du partenariat entre l'AGRASC et la DNID qui s'est consolidé ces dernières années pour valoriser au mieux les biens mis en vente en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire du Domaine. En marge de la vente, les équipes de l'AGRASC et de la DNID se tiendront à la disposition du public pour présenter leurs métiers.

L'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisi et confisqués (AGRASC) a été créée il y a dix ans, sous la double tutelle de la Justice et des Finances, pour améliorer l'efficacité de la réponse pénale visant la criminalité organisée. La sanction pénale la plus redoutée des criminels est, en effet, la saisie et la confiscation des biens et leur vente rapide permet d'en tirer le meilleur prix au bénéfice de la collectivité publique.

La direction nationale d'interventions domaniales (DNID) est un interlocuteur traditionnel de la Justice pour la mise en vente des biens saisis et confisqués. C'est un service à compétence nationale rattaché au responsable de la Direction de l'immobilier de l'État de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Tous les ans, ce sont ainsi plus de 10 000 biens représentant 13,5 millions d'euros qui sont mis en vente soit de l'ordre de 20% du total des ventes mobilières du Domaine.

Contact presse :

Sébastien Zimmermann – 06 66 23 90 81

sebastien.zimmermann@finances.gouv.fr